



**RÉGION ACADEMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE**

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## **CONVENTION DE PARTENARIAT**

**ENTRE**

**LA REGION ACADEMIQUE ILE DE France**

**ET**

**L'ASSOCIATION ENERGIE JEUNES**

Entre les soussignés :

L'académie de Paris, représentée par Monsieur Gilles Pécout, Recteur de la région académique

L'académie de Créteil, représentée par Monsieur Daniel Auverlot , Recteur de l'académie de Créteil

L'académie de Versailles, représentée par Madame Charline Avenel, Rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des Universités

et

L'association « Energie Jeunes »,  
12, rue Lord Byron  
75008 PARIS

Représenté par Monsieur Philippe Korda, président

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu l'agrément accordé par le ministère de l'éducation nationale à l'association Energie Jeunes, le 21 février 2014.

Il est convenu ce qui suit :

## **PREAMBULE**

Les signataires de la présente convention conviennent d'une mobilisation conjointe pour mener des actions participant à la prévention du décrochage scolaire, à la persévérance scolaire et à la découverte des métiers et des formations dans les collèges des réseaux de l'éducation prioritaire. Cet engagement s'inscrit dans le cadre réglementaire du socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui garantit à tous les jeunes un niveau de compétences et de tous les textes qui en fixent la mise en œuvre.

Association reconnue d'intérêt général, titulaire d'un agrément national du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, Energie Jeunes a pour mission la prévention du décrochage scolaire principalement dans les collèges des réseaux de l'éducation prioritaire (REP).

Pour cela, l'association « Energie Jeunes » organise des interventions de volontaires dans les collèges, de la sixième à la troisième dans le cadre de son programme « Ma réussite au collège ». Les interventions ont pour objectif de provoquer une prise de conscience des collégiens, notamment pour qu'ils s'investissent totalement dans leurs études par l'engagement et l'autodiscipline. L'objectif est d'aider chaque jeune à croire en ses capacités, à développer sa confiance en lui-même afin qu'il puisse s'engager pleinement dans sa scolarité.

La volonté commune des signataires se traduit dans cette convention par la définition des actions à mettre en œuvre, l'inscription d'un partenariat dans la durée et les modalités d'évaluation des effets du programme « Ma réussite au collège » sur les comportements, les résultats et l'orientation des élèves.

L'association propose également aux équipes pédagogiques un projet exigeant et gratifiant s'articulant autour d'une comédie musicale éducative « Boules d'Energie » permettant aux collégiens d'acquérir le goût et la discipline de la persévérance. Chants, chorégraphies et saynètes théâtrales donnent lieu à un intense travail individuel et collectif autour d'un thème qui inspire acteurs et spectateurs et provoque, chez beaucoup d'entre eux, un véritable déclic qui modifie leurs comportements au collège et au-delà.

## **TITRE 1 : DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS**

### **Article 1 : Information et orientation**

Dans le cadre du parcours Avenir, les académies franciliennes et l'association « Energie Jeunes » accordent une importance particulière à la réalisation d'actions communes favorisant l'information, dans les collèges, des jeunes et des équipes éducatives.

L'information porte sur les métiers des entreprises partenaires de l'association « Energie Jeunes », leur accessibilité en termes de cursus de formation et les politiques d'accueil mises en place pour favoriser l'accès aux séquences d'observation en milieu professionnel (stage de 3<sup>ème</sup>), à l'apprentissage et à l'emploi. L'association « Energie Jeunes » communique les possibilités d'accueil de stagiaires par les entreprises partenaires, selon les modalités arrêtées en commun.

### **Articles 2 : Actions en faveur des jeunes**

Avec l'accord préalable du chef d'établissement, faire intervenir dans les classes, aux côtés des enseignants, des salariés des entreprises partenaires pour :

- développer la persévérance scolaire,
- aider les élèves à prendre conscience de leurs capacités,
- faire s'engager les élèves dans leurs activités et leurs études,
- les aider à s'organiser dans leur travail,
- apporter le témoignage de professionnels sur leur expérience et leur activité,
- apporter une information, une connaissance des métiers et des parcours,
- aider à la construction du projet professionnel des élèves,
- faciliter la recherche d'entreprises pour la séquence d'observation en milieu professionnel réalisée en classe de troisième en lien avec l'équipe pédagogique,
- favoriser des visites d'entreprises par les élèves.

Pour chaque niveau, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, un programme spécifique a été développé par l'association « Energie Jeunes » ainsi que de nombreux supports pédagogiques incluant des vidéos et des témoignages, des jeux et exercices pédagogiques, des documents aide-mémoire :

- en 6<sup>ème</sup> : prendre de bonnes habitudes,
- en 5<sup>ème</sup> , Progresser chaque jour,
- en 4<sup>ème</sup> , Développer sa volonté,
- en 3<sup>ème</sup> , Se projeter dans l'avenir.

### **Article 3 : Actions en faveur des équipes éducatives**

- favoriser des visites d'entreprises par les enseignants,
- tisser des liens de partenariat durables entre les établissements scolaires et les entreprises.

### **Article 4 : Protocole d'évaluation des actions du programme « Ma réussite au collège » de l'association « Energie Jeunes »**

L'association « Energie Jeunes », avec le soutien du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a fait appel à une équipe de chercheurs pluridisciplinaire indépendante pour effectuer une mesure d'impact de leur programme sur les comportements, les résultats et l'orientation des élèves.

L'évaluation proposée présente le format d'une étude longitudinale sur 5 ans permettant de suivre 2 cohortes d'élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 2<sup>nde</sup>, selon une méthode scientifique rigoureuse permettant d'identifier la plus-value du programme sur 97 établissements participants issus de 7 académies : Aix-Marseille, Amiens, Créteil, Lille, Lyon, Paris et Versailles.

Les modalités suivantes sont retenues :

- tous les établissements participants à l'étude recevront les interventions Energie Jeunes ;
- l'équipe de recherche se déplacera 2 jours par an en fin d'année scolaire dans chaque établissement à une date fixée par téléphone avec le chef d'établissement ;
- lors de sa venue, l'équipe de recherche relèvera des données administratives à partir des logiciels utilisés dans l'établissement et fera passer des questionnaires courts à un échantillon d'environ 50 élèves et 20 enseignants, avec une sollicitation minimale du personnel de l'établissement ;
- les parents d'élèves seront informés de cette étude et pourront manifester leur souhait que leur enfant n'y participe pas ;
- la collecte des données respectera un protocole établi avec le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse visant à protéger de manière totale et sûre l'anonymat des élèves.

La collecte de données dans les établissements et l'exécution du protocole d'anonymisation des données est soumis à l'arbitrage de la Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance et de la Direction des Affaires Juridiques du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse.

Le protocole de mesure d'impact, joint en annexe 2, comporte un volet quantitatif et un volet qualitatif.

## **TITRE 2 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

### **Article 5 : engagement des signataires**

L'association « Energie Jeunes » s'engage à :

- organiser les interventions de salariés des entreprises partenaires dans les classes des collèges à la demande des principaux de collège ; le cadre de référence de ces interventions est constitué des domaines de formation inscrits dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- former les salariés intervenants auprès des élèves ;
- favoriser les visites d'entreprises par les élèves et les enseignants ;
- participer aux forums des métiers quand ils sont organisés par les établissements partenaires
- favoriser l'obtention de stages pour la séquence d'observation en milieu professionnel des élèves de troisième ;
- évaluer la qualité des interventions par des questionnaires de satisfaction remplis par les enseignants et les élèves, et réaliser un bilan annuel présenté à chaque établissement ;
- informer les rectorats sous la forme d'un bilan annuel détaillé comportant la liste des interventions réalisées ;
- agir à titre gracieux.

Les académies s'engagent à :

- proposer la liste des établissements prioritaires pour les interventions de l'association « Energie Jeunes » au sein des établissements des réseaux de l'éducation prioritaire (Annexe 1) ;
- autoriser l'équipe de chercheurs chargée de l'étude à collecter des données au sein des établissements sous réserve de la validation par la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) et par la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse du protocole d'anonymisation des données défini dans le protocole d'évaluation (Annexe 2) ;
- fournir la liste des établissements engagés volontairement dans le protocole d'évaluation du programme « Ma réussite au collège » de l'association « Energie Jeunes » après avoir été clairement informés des modalités de cette étude longitudinale.

### **Article 6 : communication**

Les actions mises en œuvre seront valorisées par l'utilisation des moyens de communication propres aux partenaires.

### **Article 7 : groupe de pilotage**

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par l'association « Energie Jeunes » et les académies.

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente convention, définira le plan d'actions à privilégier dans le cadre de la convention de partenariat.

Le groupe de pilotage est composé de la manière suivante :

Pour l'académie de Paris : le recteur ou ses représentants.

Pour l'académie de Créteil : le recteur ou ses représentants.

Pour l'académie de Versailles : la rectrice ou ses représentants.

Pour l'association « Energie Jeunes » :

- le président ou son représentant ;
- le délégué régional Île-de-France ;
- un membre de l'association.

Le comité se réunira une fois par an pour faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires. A cette occasion, un bilan de l'année précédente et un plan d'actions pour l'année à venir seront formalisés.

En fonction de l'ordre du jour, un ou plusieurs experts pourront être invités.

#### **Article 8 : règlement d'un litige**

Les cosignataires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survenait et à examiner attentivement tous les termes, avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

Toute action engagée avec un établissement scolaire sera poursuivie jusqu'à son terme. Les litiges seront traités à l'amiable entre les parties ou à défaut, par les juridictions compétentes.

#### **Article 9 : durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Au terme de cette période, elle pourra être renouvelée sur décision du recteur après avis du groupe de pilotage au vu du bilan de sa mise en œuvre.

D'autres formes de collaboration pourront être envisagées sans en modifier les principes généraux. Les propositions seront soumises au groupe de pilotage et pourront faire l'objet d'un avenant qui sera annexé à la présente convention.

Elle pourra être résiliée par l'une de partie, sous réserve d'un préavis de trois mois.

Fait à Paris, le 28 janvier 2020

en quatre exemplaires originaux

**Le Recteur de la région académique,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des Universités**

**Le président de l'association  
« Energie jeunes »**

**Gilles PECOUT**

**Philippe KORDA**

**Le Recteur de l'académie de Créteil,**

**La Rectrice de l'académie de Versailles,  
Chancelière des Universités**

**Daniel AUVERLOT**

**Charline AVENEL**

## **ANNEXES**

**ANNEXE 1 :** Liste des interventions de l'association « Energie Jeunes » pour l'année 2018/2019, principalement au sein des établissements des réseaux de l'éducation prioritaire.

**ANNEXE 2 :** Protocole d'étude de l'impact du programme « Ma réussite au collège » de l'association « Energie Jeunes » à valider par les experts pédagogiques.

## ANNEXE 1

Liste des interventions de l'association « Energie Jeunes » pour l'année 2018/2019, principalement au sein des établissements des réseaux de l'éducation prioritaire.

Collèges	Ville	Code Postal	Niveaux	Nombre de classes
----------	-------	-------------	---------	-------------------

### Académie de Paris

Boris Vian	Paris	75017	6°/4°	9
Claude Monet	Paris	75013	5°/4°	8
Daniel Mayer	Paris	75018	Tous les niveaux	15
EREA Alexandre Dumas	Paris	75015	3°	2
Flora Tristan	Paris	75020	6°/5°	6
Georges Rouault	Paris	75019	5°	5
Henri Bergson	Paris	75019	5°	2
Jean Baptiste Clément	Paris	75020	Tous les niveaux	4
Madame de Staël	Paris	75015	6°/3°	8
Maurice Utrillo	Paris	75018	6°/5°/3°	11
<b>Total Académie de Paris</b>				<b>70</b>

### Académie de Créteil

#### *Seine et Marne*

Arche Guedon	Torcy	77200	Tous les niveaux	23
Beaumarchais	Meaux	77100	6°/4°	14
Blanche de Castille	La Chapelle la Reine	77760	Tous les niveaux	20
Camille Corot	Chelles	77500	6°/5°/4°	18
De l'Europe	Chelles	77508	Tous les niveaux	29
Elsa Triolet	Le Mée sur Seine	77350	6°	9
Jean de la Fontaine	Le Mée sur Seine	77350	Tous les niveaux	20
La Plaine des Glacis	La Ferté sous Jouarre	77260	6°/3°	10
Le Lizard	Noisiel	77186	5°	5
René Goscinny	Vaires sur Marne	77360	5°/4°	14
Robert Doisneau	Dammarié les Lys	77196	6°/5°	17
Weczerka	Chelles	77500	6°/5°/4°	25

#### *Seine Saint Denis*

Auguste Delaune	Bobigny	93000	6°/5°	12
Camille Claudel	Villepinte	93420	Tous les niveaux	23
Descartes	Le Blanc Mesnil	93150	6°/5°/4°	3
Dora Maar	Saint Denis	93200	6°/4°	12
Evariste Galois	Epinay sur Seine	93800	5°	4

Georges Brassens	Sevrans	93270	6°/5°	13
Georges Politzer	Montreuil	93100	6°/5°	9
Honoré de Balzac	Neuilly sur Marne	93330	6°/5°	16
Jean Zay	Bondy	93140	5°	6
Joliot Curie	Stains	93240	5°	7
Langevin wallon	Rosny sous Bois	93110	6°	2
Louis Pasteur	Villemomble	93250	3°	7
Michelet	Saint-Ouen	93400	3°	1
Pablo Neruda	Gagny	93220	6°/4°	12
Pablo Neruda	Stains	93240	5°/4°/3°	26
Raymond Poincaré	La Courneuve	93120	6°/5°/4°	23
Simone Veil	Aulnay sous Bois	93600	4°/3°	15

*Val de Marne*

Amédée Laplace	Créteil	94000	6°/5°/4°	14
Danielle Casanova	Vitry sur Seine	94400	5°/3°	11
Du Fort	Sucy en Brie	94370	6°/5°	4
Dulcie September	Arcueil	94110	Tous les niveaux	4
Emile Zola	Choisy le Roi	94600	6°/3°	10
François Rabelais	Vitry sur Seine	94400	Tous les niveaux	21
Françoise Giroud	Vincennes	94300	6°/5°	8
Georges Brassens	Villeneuve le Roi	94290	3°	3
Jean Lurçat	Villejuif	94800	6°/5°/4°	3
Jean Macé	Villeneuve le Roi	94290	6°/5°/3°	9
Jean Moulin	Chevilly la Rue	94550	Tous les niveaux	19
Jean Perrin	Vitry sur Seine	94400	6°/5°	11
Jules Ferry	Villeneuve Saint Georges	94190	6°/4°	10
Karl Marx	Villejuif	94800	5°/4°	8
Lakanal	Vitry-sur-Seine	94400	6°/5°	10
Louis Pasteur	Créteil	94000	Tous les niveaux	22
Lucie Aubrac	Champigny sur Marne	94500	5°	7
Molière	Chennevières sur Marne	94430	6°	6
Nicolas Boileau	Chennevières sur Marne	94430	6°/5°/4°	13
Poullart des Places (Apprentis d'Auteuil)	Thiais	94320	3°	2
Rosa Parks	Gentilly	94250	4°	5
<b>Total Académie de Créteil</b>				<b>595</b>

**Académie de Versailles***Yvelines*

Albert Thierry	Limay	78520	3°	6
André Chenier	Mantes la Jolie	78200	Tous les niveaux	12
Darius Milhaud	Sartrouville	78500	5°/3°	8
Flora Tristan	Carrière sous Poissy	78955	3°	4
Jean Lurçat	Achères	78260	3°	6
Louis Pasteur	Mantes la Jolie	78200	3°	3
Louis Paulhan	Sartrouville	78500	3°	5
Paul Cézanne	Mantes la Jolie	78200	Tous les niveaux	14
Victor Hugo	Celle St Cloud	78170	6°/5°/4°	18

*Essonne*

Alain Fournier	Orsay	91400	3°	5
Jean Lurçat	Ris Orangis	91130	6°/4°	20
Les Sablons	Corbeil-Essonnes	91170	Tous les niveaux	26
Olympe de Gouge	Viry-Châtillon	91750	Tous les niveaux	25
Olivier de Serres	Serres Viry-Châtillon	91170	5°/4°	8
Roland Garros	Gouge Champcueil	91180	6°	6
La Nacelle	Saint Germain lès Arpajon	91100	5°	5

*Hauts de Seine*

Edouard Vaillant	Gennevilliers	92230	6°/5°/4°	28
Jean Jaurès	Clichy	92110	6°/3°	13
Jean Macé	Clichy	92110	6°/5°/4°	12
République	Nanterre	92000	6°/5°/4°	15
Vincent Van Gogh	Clichy	92110	4°	6

*Val d'Oise*

Chantereine	Sarcelles	95200	5°	2
Gabriel Peri	Bezons	95870	3°	7
Georges Charpak	Goussainville	95190	6°/5°/4°	16
Gérard Philippe	Cergy	95800	6°	3
Henri Matisse	Garges lès Gonesse	95140	6°/5°	12
Henri Wallon	Bezons	95870	6°/5°/4°	25
La Justice	Cergy	95000	6°/5°/3°	19
Langevin Wallon	Gratien	95210	Tous les niveaux	4
Louis Aragon	Montigny lès Corneilles	95370	6°/3°	7
Lucie Aubrac	Argenteuil	95100	6°/5°/4°	17
Marcel Pagnol	Saint Ouen l'Aumone	95310	6°/5°/4°	22
Moulin à vent	Cergy	95800	6°/4°	14

Nicolas Flamel	Pontoise	95300	3°	6
Paul Vaillant Couturier	Argenteuil	95100	6°/5°	12
Robert Doisneau	Gonesse	95500	4°/3°	12
Saint Exupéry	Ermont	95120	5°/3°	12
<b>Total Académie de Versailles</b>				<b>435</b>
<b>TOTAL</b>				<b>1100</b>

## **ANNEXE 2**

Protocole de l'impact du programme « Exploiter tout son potentiel<sup>1</sup> » de l'association « Energie Jeunes »

### **Propositions pour un projet d'étude d'impact du programme « Exploiter tout son potentiel » de l'association « Energie Jeunes »**

Le développement des compétences non-cognitives au collège : un enjeu scientifique et éducatif d'importance

La relation entre les capacités scolaires des individus et la poursuite des études, ainsi que réussite sur le marché du travail, ont donné lieu à un nombre considérable d'articles de recherche en économie de l'éducation. Les résultats de ces recherches, bien que parfois ambiguës, soulignent l'importance d'adopter un concept large de capacité scolaire incluant à la fois capacités cognitives (IQ ...) ainsi que des capacités dites « non-cognitives ». Ces dernières regroupent un ensemble disparate de capacités émotionnelles, sociales et comportementales qui semblent jouer un rôle prépondérant à l'école et sur le marché du travail.

Si l'importance de ces « compétences » n'est plus à démontrer, définir les contours d'un programme éducatif visant à stimuler ces capacités semble en l'état des connaissances difficile à réaliser. Nous ignorons pratiquement tout de la manière dont un programme éducatif pourrait modifier de manière durable ces compétences non-cognitives, comment cette modification se traduirait en termes cognitifs et s'il pourrait avoir des effets suffisamment forts pour induire de vraies modifications des parcours scolaires et professionnels. En effet, à l'inverse des compétences cognitives, les compétences non-cognitives sont parfois considérées comme des traits de la personnalité, relevant de caractéristiques profondes de l'individu et qui seraient par conséquent difficile à modifier.

L'association « Energie Jeunes » met en œuvre le programme « Exploiter tout son potentiel » qui a pour objet le développement de compétences considérées comme essentielles à la poursuite des études et à la réussite sur le marché du travail : la confiance en soi, l'autodiscipline, la persévérance dans le travail, la volonté... Des interventions sont organisées dans chaque classe de collège, celles-ci se déroulant en trois phases : trois séances espacées de trois à six semaines. Entre chaque séance, les élèves doivent s'attacher à suivre les résolutions prises lors de la séance précédente. Le programme est mis en œuvre de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, chaque niveau scolaire bénéficiant d'un thème spécifique et adapté (voir document en annexe). L'intervenant est un salarié d'une entreprise partenaire.

Les objectifs de ce programme sont :

1. l'amélioration du comportement et des résultats scolaires,
2. la réduction du décrochage.

Ce document a pour objet de proposer une stratégie d'étude de l'impact du programme « Exploiter tout son potentiel » sur l'ensemble du collège.

Après avoir explicité le choix de la méthode envisagée (2), nous détaillerons le protocole envisagé (3) et la taille d'échantillon nécessaire (4). Nous terminerons par examiner comment une telle étude peut concrètement être mise en œuvre en France (5).

### **Pourquoi est-il préférable de tirer les groupes aléatoirement pour évaluer l'effet d'une politique ?**

---

<sup>1</sup> En 2018/2019, ce programme est intitulé « Ma réussite au collège ».

Toute étude d'impact rigoureuse d'un programme (en l'occurrence l'intervention d'un salarié d'une entreprise dans une classe de collège) repose, en théorie, sur la comparaison entre la situation produite par ce programme (par exemple, les résultats de l'élève qui a bénéficié du programme) et la situation dite « contrefactuelle », qui se serait déroulée si le programme n'avait pas eu lieu (par exemple les résultats de ce même élève s'il n'avait pas bénéficié de cette intervention). Malheureusement, dans la réalité, le même individu a soit bénéficié du programme, soit n'en a pas bénéficié : on ne peut donc pas obtenir facilement l'impact d'une politique.

La simple comparaison des élèves de classes ayant bénéficié de l'intervention avec ceux des classes qui n'en ont pas bénéficié n'est pas une solution acceptable : en effet, les classes volontaires pour participer au programme (ou désignées volontaires par le chef d'établissement) risquent d'être systématiquement différentes de celles qui n'ont pas participé. De même, la comparaison des mêmes classes avant et après l'intervention n'est pas satisfaisante car elle omettrait l'évolution naturelle et spontanée des compétences.

La solution la plus rigoureuse pour évaluer l'effet d'une politique consiste à comparer deux groupes expérimentaux formés aléatoirement avant le début de l'intervention. Avec une taille d'échantillon correctement calculée, le tirage aléatoire assure que les deux groupes, les classes bénéficiant du programme (dites « test ») et les classes non bénéficiaires (dites « témoins ») sont absolument identiques avant le début de l'intervention. Après l'intervention, les différences mesurées entre ces deux groupes sont donc causées uniquement par l'effet de l'intervention elle-même.

La méthode du tirage aléatoire est donc une arme puissante pour mesurer l'effet du programme. Elle est la méthode qui est aujourd'hui utilisée pour évaluer les effets des médicaments. L'utilisation de cette méthode pour l'étude d'impact des politiques publiques est relativement récente mais connaît, notamment en France, un développement important ces dernières années.

### **Quel protocole pour étudier l'impact du programme « Exploiter tout son potentiel » ?**

Après discussion avec l'équipe d'Energie Jeunes, nous proposons un protocole d'étude basé sur une assignation aléatoire des niveaux au sein de collèges participants à l'étude. Afin d'évaluer l'effet global du programme, cette étude se poursuivra sur les quatre années du collège.

L'idée est d'isoler un niveau dans chacun des collèges afin qu'il joue le rôle de groupe témoin. Le choix du niveau à isoler sera réalisé de manière aléatoire. Cette assignation créera donc deux types de collèges :

- dans les collèges A, Energie Jeunes proposera « Exploiter tout son potentiel » aux classes de 6<sup>ème</sup> lors de la première année (2014-2015) et poursuivra son intervention sur cette cohorte d'élèves durant les quatre années de collège. Lors de la deuxième année (2015-2016), les « nouveaux » élèves de 6<sup>ème</sup> ne bénéficieront pas de l'intervention et n'en bénéficieront pas durant les quatre années de collège ;
- dans le collège B, les classes de 6<sup>ème</sup> ne bénéficieront pas du programme durant la première année (2014-2015), et n'en bénéficieront pas durant les quatre années de collège. Energie Jeunes proposera « Exploiter tout son potentiel » aux classes de 6<sup>ème</sup> la deuxième année (2015-2016) et poursuivra son intervention sur cette cohorte d'élèves durant les quatre années de collège restantes.

Dans les deux groupes de collèges, l'association Energie Jeunes aura toute la liberté de mettre en place le programme dans tous les autres niveaux, hormis les deux cohortes réservées à l'étude. Ainsi, l'association choisira d'intervenir si elle le souhaite dans toutes les classes de la 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pour

l'année 2014-2015, les classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> en 2015-2016, les classes de 6<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> en 2016-2017, les classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> en 2017-2018 et, enfin, les classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> en 2018-2019.

Ce protocole soulève une question relative aux redoublants. En effet, les redoublants de 6<sup>ème</sup> dans les collèges A sortent par construction de l'étude de 5<sup>ème</sup>. Cependant, les redoublants de 5<sup>ème</sup> entrent eux dans l'étude la seconde année. Si ces élèves ne redoublent pas une seconde fois, ils bénéficieront alors du programme pendant 3 ans au minimum. Tous les redoublants d'une année seront donc remplacés par des redoublants de l'année d'après. S'il est vrai que l'intensité du traitement sera moindre pour les redoublants, cela ne nous semble pas constituer une menace importante pour l'étude, dans la mesure où nous serons en capacité de distinguer ces élèves des élèves ayant reçu le programme complet.

Le tableau suivant précise le déroulement du protocole :

		Collège A	Collège B
1 <sup>ère</sup> année (2014/2015)	6 <sup>ème</sup>	Energie jeunes	Témoin
	5 <sup>ème</sup>		
	4 <sup>ème</sup>		
	3 <sup>ème</sup>		
2 <sup>ème</sup> année (2015/2016)	6 <sup>ème</sup>	Témoin	Energie jeunes
	5 <sup>ème</sup>	Energie jeunes	Témoin
	4 <sup>ème</sup>		
	3 <sup>ème</sup>		
3 <sup>ème</sup> année (2016/2017)	6 <sup>ème</sup>		
	5 <sup>ème</sup>	Témoin	Energie jeunes
	4 <sup>ème</sup>	Energie jeunes	Témoin
	3 <sup>ème</sup>		
4 <sup>ème</sup> année (2017/2018)	6 <sup>ème</sup>		
	5 <sup>ème</sup>		
	4 <sup>ème</sup>	Témoin	Energie jeunes
	3 <sup>ème</sup>	Energie jeunes	Témoin
5 <sup>ème</sup> année (2018/2019)	6 <sup>ème</sup>		
	5 <sup>ème</sup>		
	4 <sup>ème</sup>		
	3 <sup>ème</sup>	Témoin	Energie jeunes

En rouge, les niveaux où Energie Jeunes devra intervenir de manière certaine. En blanc, les niveaux où Energie Jeunes ne devra pas intervenir de manière certaine. En vert, les niveaux où Energie Jeunes pourra intervenir si l'établissement le souhaite.

### Quelle taille d'échantillon ?

La taille de l'échantillon détermine la capacité de détection du dispositif d'étude d'impact. Un petit échantillon permet de détecter uniquement de grands effets : si l'intervention étudiée produit des effets modestes, l'étude ne pourra pas les distinguer d'un pur bruit statistique et conclura à une absence d'effets. En revanche, un grand échantillon permet de détecter aussi bien de petits que de grands effets et il est donc possible de conclure que l'intervention a un effet significatif même quand celui-ci est modeste. Il faut noter que la capacité de détection du dispositif d'étude d'impact est également influencée par la similarité des élèves d'une même classe relativement aux élèves des autres classes (plus les classes regroupent des élèves aux caractéristiques homogènes, moins la capacité de détection est bonne), ainsi que par la dispersion naturelle de la variable d'intérêt (plus

une variable prend des valeurs dispersées, plus il y a de bruit statistique et moins la capacité de détection est bonne).

Nous proposons de constituer un échantillon de 100 collèges<sup>2</sup>. Pour illustrer la capacité de détection obtenue avec un échantillon de 100 collèges, nous effectuons en annexe différents calculs de puissance basés sur des données d'étude en cours, impliquant des populations très similaires.

Pour les données dites « administratives » (voir ci-dessous la section 5.4), nous disposons de données sur l'ensemble des élèves qui composent les classes :

- pour les notes scolaires, notre étude serait capable de détecter de petits effets sur les notes (un gain d'au minimum 0,5 points sur une note de français ou de maths sur 20) ;
- les effets sur l'orientation en 3<sup>ème</sup> seront plus difficiles à détecter mais restent raisonnables. Pour le décrochage, nous pourrions détecter une baisse du taux de décrochage d'au moins 1,4 point de pourcentage, c'est-à-dire de 6,6 % à 5,2 % de décrocheur en 3<sup>ème</sup>. Notons que cet effet est mesurable en fin de 3<sup>ème</sup>, lorsque le programme est sensé avoir le plus d'effet (après quatre ans d'intervention) ;
- pour le redoublement, une baisse sera détectable si elle excède 1,2 point de pourcentage ;
- pour l'orientation en seconde générale et technologique, nous pourrions détecter autour de 6 point de pourcentage d'augmentation du pourcentage d'élèves s'orientant dans cette voie, c'est-à-dire une hausse de 50 à 56 % des élèves s'orientant dans cette voie.

Pour les données dites « d'enquête » (voir ci-dessous la section 5.4), nous ne disposerons que d'un sous-ensemble de la classe. Nous proposerons de n'enquêter 5 élèves par classes concernées par l'étude. L'effet détectable est petit sur des mesures non cognitives utilisées dans une autre étude (évaluation du Programme de réussite éducative). Pour le test « kidiqol » sur la qualité de la vie, nous serons en effet en mesure de détecter une hausse de 0,09 points du score, c'est-à-dire d'un score de 3,94/5 à 4,03/5. Les résultats sont similaires pour le test d'estime de soi de Harter ou le teste de motivation de Guay.

Compte tenu de sa faible intensité, de tels efforts seraient le signe d'une très grande efficacité de l'intervention proposée par Energie Jeunes. Réduire la taille de l'échantillon à 80 ou 50 collèges amènerait à ne pouvoir détecter que des effets plus grands, alors que les effets détectables avec 100 collèges sont déjà substantiels et « méritent » d'être détectés. Aussi, dans l'intérêt de l'association « Energie Jeunes », nous recommandons de constituer un échantillon d'au moins 100 collèges.

### **Comment se déroule une étude d'impact dans le domaine de l'éducation en France ?**

La méthode aléatoire impose de constituer aléatoirement les groupes expérimentaux (test et témoin) avant l'intervention. Le protocole doit suivre quatre étapes importantes :

1. la constitution du groupe de collèges volontaires pour participer au programme (population expérimentale) ;
2. l'affectation des classes dans les groupes expérimentaux (le tirage aléatoire) ;
3. la mise en place de l'intervention elle-même auprès des classes dites « test » (intervention) ;
4. la collecte de données (la mesure).

#### **- La constitution de la population expérimentale**

---

<sup>2</sup> Fiche enseignants : (implication de) mille enseignants, vingt-deux mille élèves et quatre-vingt-dix-sept établissements.

Cette phase est réalisée en coopération entre les évaluateurs (J-PAL Europe/Sciences Po), les partenaires de l'éducation nationale (IEN, rectorat) et le porteur de projet (Energie Jeunes). Il s'agit de trouver un ensemble de collèges volontaires pour faire partie de l'étude, c'est-à-dire qui acceptent :

- de transmettre les données scolaires et parascolaires pour un traitement anonyme des données en fin d'année scolaire avec l'aide d'un assistant de J-PAL Europe/Sciences Po ;
- le principe du tirage aléatoire qui signifie que le programme ne pourra pas être étendu à tous les élèves de l'établissement mais devra suivre le résultat du tirage au sort pour deux cohortes consécutives (élèves entrés en 6<sup>ème</sup> en septembre 2014 et septembre 2015).

Dans l'éducation nationale, cela revient souvent à obtenir du DASEN et des IEN, sous couvert de la DGESCO, l'autorisation de mener une expérimentation dans les établissements concernés. J-PAL Europe/Sciences Po entretient des relations de travail étroites avec plusieurs membres de la DGESCO. Energie Jeunes ayant pu faire valider son action auprès de plusieurs rectorats, ces autorisations ne devraient pas être difficiles à recueillir.

#### - **Le tirage au sort**

Cette tâche est réalisée par l'équipe de recherche de J-PAL Europe/Sciences Po et peut être mise en œuvre rapidement. Elle peut avoir lieu dès que la liste des collèges volontaires est connue, et doit impérativement se dérouler avant le début de l'intervention. Le tirage au sort est donc prévu en juin 2014.

#### - **L'intervention**

Après formation des groupes test et témoin, l'intervention peut être mise en œuvre dans les classes dites « test ». Il est impératif qu'Energie Jeunes respecte le protocole d'étude d'impact : un non-respect du protocole (par exemple, si des élèves témoins bénéficiaient du programme ou si des élèves test n'en bénéficiaient pas) entraînerait une sous-estimation de l'effet de l'intervention.

### **La collecte des données de l'étude d'impact**

#### - **Données administratives**

Cette tâche est assurée entièrement par J-PAL Europe/Sciences Po. Les données collectées seront de plusieurs types :

- des données administratives (issues du logiciel Sconet) : date de naissance, genre, niveau (MEF), division (classe), bourse (type et niveau), CSP des parents, éventuellement l'INE<sup>3</sup> ;
- des données scolaires (issues des logiciels Molière, Pronote...) : absences, retards, sanctions disciplinaires et notes ;
- des données sur le devenir scolaire des élèves : données Affelnet sur les choix, les affectations et le décrochage scolaire ;
- les résultats du Brevet.

Les données administratives et scolaires peuvent être collectées en fin d'année scolaire dans chacun des établissements expérimentaux. Elles feront l'objet d'une procédure d'anonymisation par l'assistant de recherche avant la sortie de l'établissement. L'enquêteur sera contractuellement tenu de supprimer les données permettant une identification des élèves avant de sortir de

---

<sup>3</sup> La collecte de l'INE reste sous réserve d'un accord des rectorats et de la mise en place de collecte qui respecte l'anonymat.

l'établissement. Les données sur le devenir scolaire des élèves et sur le résultat du Brevet font l'objet d'une collecte auprès de la DEPP.

- **Données d'enquête**

Concernant les élèves

Un questionnaire comportemental sera administré à un sous-ensemble d'élèves des classes évaluées. Le jour de l'enquête, l'enquêteur sélectionnera aléatoirement cinq élèves dans chaque classe concernée par l'étude d'impact (groupe 1 et 2) et les conduira dans une salle prévue à cet effet. Les élèves disposeront chacun d'une tablette numérique sur laquelle sera installé le matériel de l'enquête. Ce matériel comportera deux volets :

- Un volet déclaratif : ce volet consistera en des questions issues des tests psychométriques validés par les psychologues permettant de mesurer :
  - a. *L'estime de soi* (notamment l'estime de soi scolaire et l'estime de soi comportementale qui sont susceptibles d'être directement impactées par le programme) : « Self Perception Profile for Adolescents » de S.Harter ;
  - b. *L'autodiscipline et la persévérance* : l'échelle « Grit » développée par Angela Duckworth pour mesurer la persévérance et le questionnaire de forces et faiblesses (SDQ) concernant le contrôle de soi ;
  - c. *La motivation* (notamment la motivation scolaire mais aussi la motivation globale) : « Global Motivation Scale » et « Situational Motivation Scale » développées par Frédéric Guay et al. ;
  - d. *L'auto-efficacité* (le sentiment d'être capable d'effectuer une tâche) ;
  - e. *La qualité de vie* : le test Kidlqol conçu pour l'autoévaluation de la qualité de vie (Martine Gayral-Taminh, T.Matsuda, Sylvie Bourdet-Loubère, V.Lauwers-Cances, Jean-Philippe Raynaud et Hélène Grandjean).
- Un volet comportemental : ce volet consistera en des jeux mobilisant exactement les mêmes capacités non cognitives que celles mesurées dans les tests déclaratifs. L'intérêt de mesurer ses capacités non-cognitives par des jeux plutôt que par des questions déclaratives est de procurer une mesure objective qui ne soit pas affectée par le biais déclaratif. Le JPAL Europe/Sciences Po s'est associé au Laboratoire de Neurosciences Cognitives de l'ENS pour le développement de ces jeux comportementaux. Ainsi, Coralie Chevallier est chargée de développer des jeux adaptés précisément au programme « Exploiter tout son potentiel », afin de démontrer l'effet de ce programme sur des indicateurs plus précis et non sujets au biais déclaratif. Ce volet constituerait donc une partie innovante de cette étude.

Concernant les enseignants

L'enquêteur distribuera à deux enseignants du niveau concerné (le professeur ayant assisté aux séances Energie Jeunes et le professeur ayant les élèves au moment où l'enquêteur les emmène) un petit questionnaire. Nous y incluons des questions générales sur l'enseignant (matière, classe, âge, nombre d'années d'expérience, sexe), des questions sur les conditions de travail dans chacune des classes concernées, ainsi que des questions sur les cinq élèves formant l'échantillon aléatoire (comportement, participation, entrain, etc.). Ni le nom, ni le prénom de l'enseignant ne sera demandé. Nous envisageons également d'organiser cette enquête par l'intermédiaire de l'ENT.